



# SAVIEZ-VOUS QU'AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC EST CERTIFIÉE ISO 9001-2008 DEPUIS MARS 2009 ?

Par cette norme internationale, l'organisme illustre son aptitude à fournir un produit conforme aux exigences légales et réglementaires applicables ainsi que celles de tous les maillons de la chaîne agroalimentaire tant au Québec que partout dans le monde. Cette norme confirme qu'ATQ respecte les standards relatifs à la gestion de la qualité grâce à la mise en place de processus d'affaires et des mécanismes d'amélioration continue de son système. Les objectifs ultimes sont la satisfaction de ses diverses clientèles ainsi que l'assurance de la conformité de son système.

## AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC

Lors du Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois de 1998, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le gouvernement du Québec (MAPAQ) se sont fixés comme objectif la mise en place d'un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles de la ferme à la table. Le 25 septembre 2001, un organisme autonome sans but lucratif était créé : Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ).

La mission d'ATQ est de contribuer à l'amélioration de la salubrité alimentaire et à la capacité concurrentielle des denrées agricoles du Québec. Elle veille au développement, la mise en œuvre et la gestion d'un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles, tant du règne animal que végétal.

Le Québec possède une expertise de haut calibre en matière d'innocuité et de salubrité alimentaire. La mise sur pied d'un système d'identification et de traçabilité permet au secteur agroalimentaire québécois de se doter d'un outil de gestion efficace et de préserver sa réputation d'offrir des produits agricoles de qualité.



## MANDATS

À titre de levier à la sécurité alimentaire, l'organisme a implanté un système de traçabilité. L'identification et la traçabilité sont complétées de la ferme à l'abattoir dans les filières bovine, ovine et cervidés. D'autres productions animales et végétales s'ajouteront au système.

D'autre part, il faut :

- Uniformiser les applications entre les différentes productions agricoles réglementées afin de maximiser les investissements pour l'implantation de chacune des productions et réduire les coûts d'entrée à ce système;
- Regrouper les activités dans une seule base de données pour la traçabilité de toutes les productions agricoles, de la ferme à la table. Optimiser les ressources afin de réduire le coût des opérations et permettre, en cas de crise, de réagir rapidement auprès de toutes les entreprises agricoles et minimiser les impacts tant matériels que financiers;
- Négocier des partenariats pour favoriser les échanges d'information entre les intervenants de la filière agroalimentaire. Le producteur pourrait déclarer les informations à un seul endroit et celles-ci seraient transmises automatiquement à tous les organismes concernés.

## DES OBJECTIFS FORT AMBITIEUX

Le programme de traçabilité québécois vise plusieurs objectifs :

- Circonscrire et éliminer rapidement une crise en permettant de réagir rapidement à un problème de maladie des animaux d'élevage ou d'innocuité des aliments;
- Retracer tout animal ou produit agricole identifié à sa ferme d'origine, en connaître l'historique, les déplacements et l'emplacement actuel;
- Améliorer la capacité de diagnostic et de surveillance et ainsi réduire les risques liés à l'exportation et à l'importation d'animaux ou de produits végétaux.

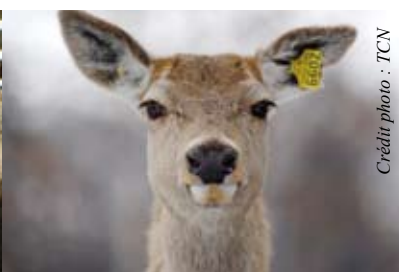
## RÈGLEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

Le système de traçabilité du Québec est régi par les deux paliers gouvernementaux. L'obligation d'identifier les animaux dès leur naissance, d'activer la boucle et de le positionner dans un site de production prédéfini représente les particularités fondamentales du système québécois dans le secteur animal. Tout déplacement de l'animal doit être déclaré à son arrivée sur un nouveau site. Sont considérés comme étant un site; une étable, un pâturage, un encan, un centre de tri, une exposition agricole, un abattoir, un transporteur d'animaux vivants, un hôpital vétérinaire, un récupérateur, une station d'évaluation, un centre d'insémination et un centre de rassemblement.

*(Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux, P-42, r.1.1)*



Crédit photo : FPAMQ



Crédit photo : TCN





C'est la capacité de localiser et de connaître l'historique d'un aliment à travers toutes les étapes de la chaîne agroalimentaire au moyen d'un système d'identification enregistré. L'identification des produits doit d'abord se faire à la ferme pour ensuite être maintenue jusqu'au consommateur.

## QU'EST-CE QUE LA TRAÇABILITÉ ?



C'est l'ensemble des intervenants qui doit collaborer activement et nous informer de la présence des animaux qui se trouvent sur leur site. Au sein des filières animales, plusieurs intervenants ont installé des appareils qui permettent une lecture automatique et rapide de l'identifiant électronique

de l'animal. Ils peuvent aussi transférer, par fichiers électroniques, l'ensemble de leurs déclarations. Elles contiennent le numéro de site, la date de réception d'un animal, son numéro d'identifiant ainsi que le numéro de site de provenance. Ces informations assurent une traçabilité durant toute la vie de l'animal.

L'automatisation des sites stratégiques représente une valeur ajoutée majeure de notre système de traçabilité. Elle permet de réduire au maximum les délais de transmission des informations requises tout en assurant la conformité. Voilà des atouts essentiels en cas de problème sanitaire.

### LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS

Le système de traçabilité québécois repose sur trois principes de base qui peuvent s'intégrer et s'adapter à toutes les productions agricoles :

#### 1) Identification de l'animal ou du produit végétal

Les produits agroalimentaires peuvent être identifiés individuellement ou par lot selon les particularités liées au secteur de production.

Dans les productions bovine, ovine et cervidé, les producteurs ont opté pour l'identification des animaux par deux boucles portées aux oreilles, l'une électronique et l'autre à panneau visuel. Chaque animal possède son propre numéro ISO composé de quinze (15) chiffres qui l'accompagnera durant toute sa vie.

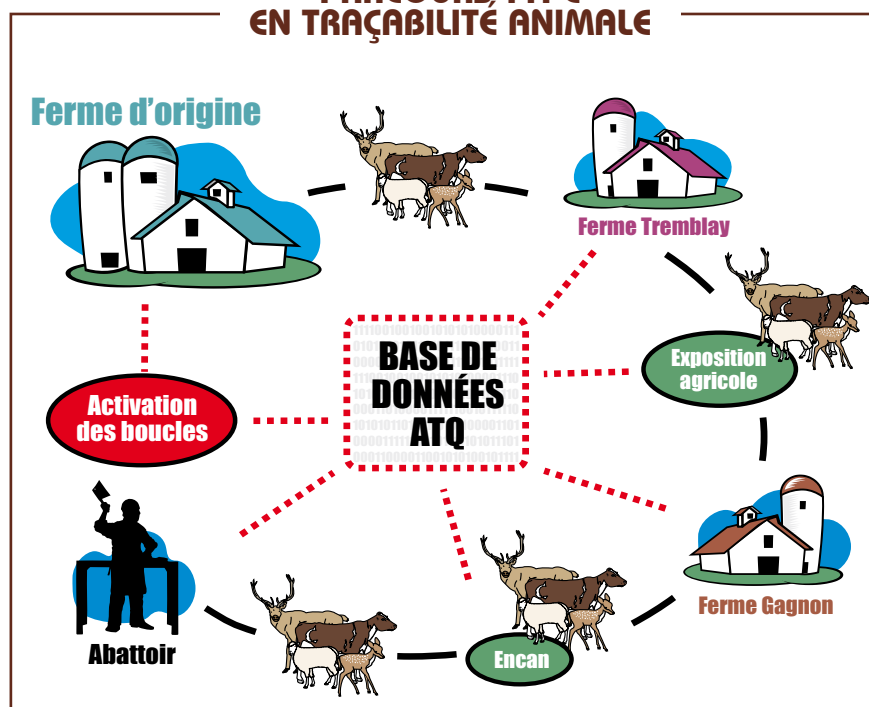
#### 2) Identification des sites

Les sites de production ainsi que les autres sites où se retrouvent des animaux sont également identifiés dans la base de données d'ATQ. Chaque site reçoit un numéro unique de sept (7) chiffres. Ces données sont communiquées à la base de données de l'Institut national de santé animale (INSA) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qui permettra de les géolocaliser.

#### 3) Déclaration des déplacements

Afin d'assurer la traçabilité des animaux, il est important de connaître tous leurs déplacements ainsi que les autres animaux avec lesquels ils ont été en contact. Il en sera de même dans le domaine végétal.

### PARCOURS TYPE EN TRAÇABILITÉ ANIMALE



Le système de traçabilité du Québec garantit le suivi des animaux. Ceci représente un avantage indéniable sur les marchés internationaux. Dans un contexte de mondialisation et de libre-échange, les producteurs québécois sont les premiers en Amérique du Nord à jouir d'un tel système complet de traçabilité.

### Agri-Traçabilité Québec

Maison de l'UPA

555, boul. Roland-Therrien, bureau 050  
Longueuil, Québec J4H 4E8

Téléphone : 450.677.1757 Sans frais : 1.866.270.4319

Télexcopieur : 450.679.6547 Télexcopieur sans frais : 1.866.679.6547

Site Web : [www.agri-tracabilite.qc.ca](http://www.agri-tracabilite.qc.ca)

### Partenaires de la traçabilité au Québec



Crédit photos - FPCCQ